



DEPASSEMENT TAUX D USURE PRET A LA CONSOMMATION

Par **MICKEY33**, le **08/03/2019** à **11:54**

BONJOUR

J'AI REALISE UN EMPRUNT AUPRES D UN COURTIER SUR 58 MOIS AU TAUX DE 2,75% DE 30019 EUROS

LE COURTIER A PRELEVE 1261 EUROS DE FRAIS ET SON DEMARCHEUR 450 EUROS

LE CONTRAT SIGNE DE CET EMPRUNT A ETE REALISE HORS ASSURANCE EMPRUNTEUR

A CE JOUR, LE COURTIER VEUT ME FAIRE SIGNER UN CONTRAT D ASSURANCE EMPRUNTEUR POUR UN COUT DE 905 EUROS PLUS 50 EUROS DE FRAIS DE DOSSIER

D APRES MES CALCULS MON EMPRUNT DEPASSE LE TAUX D USURE

JE NE DESIRE PAS REALISER CETTE ASSURANCE EMPRUNTEUR . LE COURTIER A PRELEVE UNE SOMME DE MON COMPTE SUITE A MA SIGNATURE D UNE PROPOSITION D ASSURANCE...

JE N AI JAMAIS SIGNE LE CONTRAT D ASSURANCE EMPRUNTEUR ET IL REUSE DE ME REMBOURSER

JE DESIRE DONC EN INFORMER LA BANQUE DE FRANCE

COMMENT FAIRE ?????? A QUI DECLARER ????